



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/1999/6
18 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
Quatrième session
Genève, 17 mai 1999
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

REGROUPEMENT DES RESSOURCES

Note du secrétariat

Historique

1. La nécessité de coordonner et de mieux cibler l'aide des bailleurs de fonds aux pays en développement grâce à un "regroupement des ressources" a fait l'objet d'une attention soutenue ces dernières années. La notion de regroupement des ressources recouvre tant les ressources financières que les moyens humains et intellectuels ainsi que les services logistiques qui pourraient être mis à disposition pour venir en aide aux pays en développement. Elle concerne également une vaste palette de parties prenantes, dont le secteur privé et la société civile.

2. En application de la résolution 1993/73 du Conseil économique et social et de la résolution 48/179 de l'Assemblée générale, une réunion consultative s'est tenue en décembre 1994 pour débattre de la notion de regroupement des ressources pour la science et la technique au service du développement et rechercher les moyens d'organiser ces regroupements. Les participants à cette réunion ont insisté notamment sur la nécessité de faire en sorte que tout regroupement des ressources soit fondé sur les besoins et les exigences des utilisateurs et des bénéficiaires ainsi que sur les mandats des donateurs. Ils ont également souligné qu'au lieu d'une centralisation de la totalité des ressources à l'échelle mondiale, du type envisagé dans le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, il serait plus utile de mettre au point des mécanismes axés sur des thèmes spécifiques et bien définis.

3. On a fait observer que le financement des activités intéressant la science et la technique était assuré en grande partie par un "marché" spontané de donateurs. La plupart des mécanismes de coordination mis en place par les bailleurs de fonds dans les domaines de la science et de la technique l'ont été au cas par cas, sans qu'il y ait de mécanisme coiffant le tout. Il est essentiel de mieux comprendre le rôle d'un regroupement des ressources en tant que mécanisme de financement et son application dans le contexte des pays en développement. À cette fin, la Commission a été priée de servir de cadre à l'échange de vues entre partenaires au sujet des mécanismes et des stratégies nécessaires pour favoriser un regroupement des ressources en faveur du développement de la science et de la technique dans les pays en développement. Cette recommandation a par la suite été entérinée par le Conseil économique et social qui, dans sa résolution 1997/62, a recommandé à la Commission d'organiser un atelier sur le regroupement des ressources, en particulier en relation avec les technologies de l'information et de la communication (TIC). En s'intéressant principalement aux TIC, on a pu mettre à profit les travaux antérieurs de la Commission, qui avaient fait ressortir les difficultés rencontrées par certains pays en développement pour ce qui est de l'accès aux TIC et du financement de projets contribuant à la mise en place d'une infrastructure nationale en matière d'information. Un regroupement des ressources a été jugé essentiel pour donner aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, les moyens d'accéder aux TIC et de promouvoir l'application de ces technologies dans le cadre de projets de développement.

4. Cet atelier, qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) les 17 et 18 novembre 1997, avait principalement pour objectifs : a) d'instaurer un dialogue entre les membres de la Commission et des experts invités sur la

notion de regroupement des ressources; b) de mieux comprendre les mécanismes actuels de regroupement des ressources dans le domaine des TIC; c) d'examiner les divers moyens existants pour créer un réseau entre les administrateurs de projets, les financiers du secteur privé et les donateurs, notamment grâce à Internet; d) de mettre au point des principes directeurs et des recommandations concernant le regroupement des ressources destinées au financement de l'application des TIC dans des domaines tels que l'infrastructure des transmissions, la santé et l'éducation.

5. Les travaux de l'atelier étaient basés sur trois documents de travail, portant chacun sur l'un des principaux thèmes examinés, à savoir :
a) le regroupement des ressources pour l'application des TIC dans le secteur des transmissions; b) le regroupement des ressources pour l'application des TIC dans le domaine de l'éducation; c) le regroupement des ressources pour l'application des TIC dans le secteur de la santé.

6. S'y ajoutent les exposés faits par des participants à l'atelier, qui comprenaient des membres de la Commission, des spécialistes des TIC et des experts en matière de formulation de politiques, ainsi que de gestion et de financement de projets.

7. Les exemples présentés dans les documents de travail et au cours des débats montrent que l'évolution de l'environnement économique mondial ces dernières années a eu un impact non négligeable sur les modalités des regroupements de ressources pour l'application des TIC et sur le rôle des différentes parties prenantes.

8. De plus en plus, les regroupements de ressources prennent une dimension mondiale, avec la participation active et la contribution du secteur privé, des fournisseurs de technologie et des prestataires de services à l'échelle mondiale. Or, pour tirer le maximum de profit des possibilités de regroupement des ressources en faveur de la science et de la technique au service du développement, il faut notamment concilier rentabilité privée et considérations sociales dans le cadre de la conception des projets, formuler à l'échelle nationale une politique et un cadre réglementaire clairs et transparents et développer les moyens d'informer les investisseurs potentiels, les bailleurs de fonds, les donateurs, les fournisseurs de matériels et les prestataires de services des possibilités concrètes de créer de nouveaux regroupements de ressources dans tel ou tel lieu ou juridiction.

Activités de suivi concernant le regroupement de ressources

9. Les documents de travail présentés à cet atelier mettent en relief un certain nombre de questions qui nécessitent une étude plus poussée. C'est ainsi qu'il convient d'étudier plus avant la notion de regroupement des ressources au regard de la conjoncture mondiale. Le Bureau de la Commission a décidé que les documents de travail et l'étude d'ensemble, ainsi qu'une synthèse des documents présentés par les participants, seront publiés sous l'égide du secrétariat de la CNUCED. La version finale de cette publication devrait paraître à la mi-1999.
